

VILLE DE MONTRÉAL

ARRONDISSEMENT ROSEMONT–LA PETITE-PATRIE

**DEMANDE D'AUTORISATION D'EXERCER UN USAGE CONDITIONNEL**

**AVIS** est par les présentes donné par le soussigné, secrétaire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, que, lors de sa séance du conseil d'arrondissement du **mardi 4 juillet 2023 à 19 h 00**, laquelle sera tenue au Centre communautaire Petite-Côte (5675 rue Lafond, Montréal, H1X 2X6) les membres du conseil d'arrondissement statueront sur la demande d'autorisation suivante :

Autoriser l'exercice de l'usage conditionnel « restaurant », au 5425, rue Chapleau, le tout conformément aux dispositions du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279). [dossier 1238695001]

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande.

Toute personne qui désire obtenir des renseignements relativement à cette demande d'autorisation peut également communiquer avec la Division de l'urbanisme, des permis et des inspections de la Direction du développement du territoire et des études techniques au 514-868-2550 ou [sabrina.lemire-lauzon@montreal.ca](mailto:sabrina.lemire-lauzon@montreal.ca) et en mentionnant le numéro de dossier indiqué précédemment.

Fait à Montréal, ce 13 juin 2023.

---

Arnaud Saint-Laurent  
Secrétaire d'arrondissement